



Pour publication immédiate : 12/05/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO INTRODUIT LE CHOIX PARENTAL DANS LA LOI SUR L'EDUCATION

Le Gouverneur rejoint le Cardinal Timothy Doian, les parents, les élèves et les élus locaux pour appeler la Législature à soutenir le choix dans l'éducation

L'an dernier, environ 44 000 élèves ont fréquenté 186 écoles non publiques à Long Island

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a introduit aujourd'hui le choix parental dans la Loi sur l'éducation, qui soutiendra et protégera les options alternatives d'écoles pour les parents et les élèves de l'ensemble de l'Etat de New York. La Loi prévoit 150 millions de dollars de crédits d'impôt dans l'éducation chaque année, pour offrir :

1. Des crédits d'impôt aux familles aux faibles revenus qui envoient leurs enfants dans des écoles non publiques,
2. Des bourses aux élèves aux revenus faibles et modérés pour fréquenter une école publique en-dehors de leur district ou une école non publique,
3. Des incitations aux écoles publiques pour des programmes éducatifs améliorés (comme les programmes d'après l'école) ; et,
4. Des crédits d'impôt pour les enseignants des écoles publiques pour l'achat de fournitures.

Le Gouverneur a été rejoint lors d'un événement aujourd'hui à Hempstead par le Cardinal Timothy Dolan, le rabbin David Kupchik, le Directeur de Comté Ed Mangano, et de nombreux parents, élèves et d'autres élus pour appeler la Législature à adopter la Loi lors de cette session.

« L'éducation est le cadeau le plus important qu'un parent peut donner à ses enfants – et c'est aussi l'une des décisions les plus personnelles que peut prendre un parent. C'est pourquoi nous avons besoin de soutenir le choix parental dans l'éducation », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « En récompensant les dons qui soutiennent les écoles publiques, en offrant des crédits d'impôt pour les enseignants lorsqu'ils achètent les fournitures scolaires de leur poche, et en allégeant le fardeau financier des familles qui envoient leurs enfants dans des écoles publiques indépendantes, paroissiales ou en-dehors de leur district, nous pouvons faire une différence fondamentale dans la vie des

élèves, des familles et des éducateurs de l'ensemble de l'Etat. La Législature doit adopter cette Loi cette année, parce que les familles méritent d'avoir le choix lorsqu'il s'agit de l'éducation de leur enfant. »

Le Cardinal Timothy Dolan a déclaré : « Ce n'est pas seulement une question catholique – c'est une question pour n'importe quelle école paroissiale, privée ou non publique, qui est dévouée à la réussite de ses élèves. Nos élèves sont notre plus grand trésor et le choix parental dans la Loi sur l'éducation consiste à les soutenir quel que soit l'école où ils vont. Nous avons besoin que la Législature nous soutienne sur cette question, simplement comme le Gouverneur Cuomo l'a fait, afin d'assurer qu'elle devienne loi et que nous puissions soutenir toutes les écoles cette année. »

Le Rabbin Dovid Kupchick, Principal des Etudes judaïques, Academie hébraïque (Hebrew Academy) de Five Towns et Rockaway, a déclaré : « Je suis fier de rejoindre le Gouverneur Cuomo pour soutenir pleinement le choix parental de la Loi sur l'éducation. Cette proposition signifierait un coup de pouce plus que nécessaire en soutien aux écoles paroissiales dans l'Etat de New York – des écoles qui offrent des possibilités uniques en leur genre et enrichissantes aux jeunes élèves dans notre Etat. Le Gouverneur a raison de soutenir les parents et les élèves sur cette question, et j'appelle la Législature de l'Etat à nous rejoindre en la promulguant en tant que loi cette année. »

Le Directeur du Comté de Nassau, Edward P. Mangano, a déclaré : « Chaque enfant mérite une éducation de qualité. Dans le Comté de Nassau, aujourd'hui, il y a des écoles privées, paroissiales, à charte et non publiques, qui ouvrent leurs portes à nos enfants, avec des éducateurs qui font tout leur possible pour les élèves. Le choix parental du Gouverneur dans la Loi sur l'éducation offrira une équité plus que nécessaire et un soulagement pour les milliers de familles qui envoient leurs enfants dans ces écoles. J'invite le Sénat et l'Assemblée de l'Etat à adopter cette Loi avant la fin de la session législative. »

400 000 élèves. soit environ 15 pour cent de tous les élèves de l'Etat de New York, fréquentent des écoles non publiques, offrant une alternative éducative importante dans chaque coin de l'Etat de New York – et en particulier dans les communautés où les écoles publiques existantes sont défaillantes. Il y a actuellement 178 écoles publiques défaillantes dans l'Etat de New York – dont un grand nombre sont défaillantes depuis dix ans ou plus.

Malgré leur importance comme alternatives pour les parents et les élèves dans les districts défaillants, de nombreuses écoles paroissiales de l'Etat de New York connaissent des difficultés financières, et les parents peuvent faire face à des coûts élevés pour inscrire leurs enfants dans ces écoles. A l'échelle de l'Etat, plus de 75 écoles paroissiales ont fermé au cours des cinq dernières années, et les frais de scolarité moyens peuvent atteindre 8 500 \$ par élève par an.

Ainsi, le choix parental de la Loi sur l'éducation soutiendra des alternatives importantes pour les parents de l'ensemble de l'Etat – en particulier les familles aux faibles revenus et les familles qui vivent dans des districts surpeuplés ou défaillants.

Crédit d'éducation pour le choix des familles

Cette partie de 70 millions de dollars du choix parental de la Loi sur l'éducation offrira des crédits aux familles d'élèves des écoles non publiques. Les familles aux revenus inférieurs à 60 000 \$ par an auront droit jusqu'à 500 \$ par élève pour les frais de scolarité dans les écoles non publiques et les écoles publiques en-dehors de leur district. Cela bénéficiera à environ 140 000 enfants et environ 82 000 familles de l'Etat.

Bourses d'études et crédit d'impôt

Cette partie du choix parental de la Loi sur l'éducation comprend deux volets. Le premier offre 50 millions de dollars de crédits pour soutenir des bourses pour les élèves aux faibles revenus et d'autres élèves des classes CP à la Terminale (P-12) qui fréquentent les écoles non publiques. Le deuxième offre 20 millions de dollars de crédits pour financer les programmes éducatifs dans les écoles publiques et soutenir les organisations à but non lucratif.

67 millions de dollars de bourses pour les élèves aux faibles revenus fréquentant les écoles privées dans les classes P-12 : Ce crédit d'impôt totalisant 50 millions de dollars développera l'accès aux écoles non publiques pour les familles qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité en finançant 67 millions de dollars de bourses pour aider les élèves aux faibles revenus et d'autres élèves à fréquenter des écoles privées ou des écoles publiques en-dehors de leur district. Les personnes et les entreprises peuvent recevoir un crédit d'impôt jusqu'à 75 pour cent de leurs dons à des organisations à but non lucratif qui subventionnent des bourses pour les élèves des classes P-12. Ces organisations subventionneront les bourses aux écoles privées et écoles publiques en-dehors des districts en fonction du besoin financier des familles des élèves.

27 millions de dollars pour les programmes des écoles publiques: Dans cette partie des bourses éducatives et du programme des crédits d'impôt, les élèves des écoles publiques et les éducateurs bénéficieront de 27 millions de dollars de nouveaux fonds pour des programmes d'amélioration de l'éducation. Les personnes et les entreprises pourront recevoir un total de 20 millions de crédits d'impôt jusqu'à 75 pour cent de leurs dons aux écoles publiques et organisations à but non lucratif qui soutiennent les programmes éducatifs des écoles publiques, notamment les programmes de maternelle et de journée étendue.

Matériels d'enseignement et crédit pour les fournitures

Ce volet de 10 millions de dollars du choix parental de la Loi sur l'éducation offre un crédit d'impôt jusqu'à 200 \$ par éducateur des écoles publiques pour soutenir l'achat de matériels d'enseignement et de fournitures pour un usage en classe. Ce crédit

bénéficiera aux éducateurs et aux élèves de tout l'Etat, et sera administré sur la base du premier arrivé, premier servi.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418